



Distr. LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2009/L.3 2 juin 2009

FRANÇAIS Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION Sixième session Bonn, 1<sup>er</sup>-12 juin 2009

Point 5 de l'ordre du jour Rapport de la session

# Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa sixième session

Rapporteuse: M<sup>me</sup> Lilian Portillo (Paraguay)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

#### I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

- 1. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a tenu sa sixième session à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2009.
- 2. Le Président du Groupe de travail, M. Michael Zammit Cutajar (Malte), a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a aussi salué M. Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil) en sa qualité de vice-président du Groupe de travail spécial et M<sup>me</sup> Lilian Portillo (Paraguay) en sa qualité de rapporteuse.

(À compléter)

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

## Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

- 3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2009/6).
- 4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
  - 1. Ouverture de la session.
  - 2. Questions d'organisation:
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  - 3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
    - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
    - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
    - c) Une action renforcée pour l'adaptation;
    - d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
    - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
  - 4. Questions diverses.
  - 5. Rapport de la session.

### III. Rapports sur les points 2 b) à 4 de l'ordre du jour

(À compléter)

#### IV. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx juin, le Groupe de travail a examiné le projet de rapport sur sa sixième session (FCCC/AWGLCA/2009/L.3). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport de la session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

<u>Annexes</u>

(À compléter)

----